
Brazzaville, le 07 Février 2005

BRAZZAVILLE

N° 0197 /CCA/DG

NOTE

**A LA HAUTE ATTENTION DE MONSIEUR
LE MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU BUDGET**

L'approbation par le Fonds Monétaire International (FMI) du programme de 3 ans du Congo, appuyé par un arrangement au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) a permis la signature d'un accord de rééchelonnement de sa dette envers les créanciers du Club de Paris.

La présente note fait une économie dudit accord.

1. TERMES ET ASSIETTE DE L'ACCORD DE REECHELONNEMENT DU CLUB DE PARIS

L'accord de rééchelonnement a traité comme de coutume la dette avant la date butoir (prêts conclu avant le 1er janvier 1986) et exceptionnellement la dette après date butoir.

a/-Dette avant date butoir

La dette avant date butoir est par nature rééchelonnable; l'accord du Club de Paris a traité les catégories ci-après:

- les arriérés y compris les intérêts de retard arrêtés au 30 septembre 2004 ;
- le service correspondant à la période du programme, c'est-à-dire les échéances dues entre le 1^{er} octobre et le 30 septembre 2007 (période de consolidation).

Cette assiette a été traitée selon les termes de Naples à savoir:

a-1 pour les prêts APD : rééchelonnement sur 40 ans dont 16 ans de différé;

a-2 pour les prêts non APD (crédits commerciaux) :

- annulation de 67 %,

- rééchelonnement du solde sur 23 ans dont 6 ans de différé.

a-3 Accord de rééchelonnement de 1996 : Souvent exclu du rééchelonnement suivant, le dernier accord a été rééchelonné sur 20 ans dont 5 ans de différé.

b/- Dette après date butoir

Elle concerne les arriérés accumulés au 30 septembre 2004 y compris les intérêts de retard. Ces arriérés sont en principe non rééchelonnables. Mais à titre exceptionnel, leur paiement a été étalé sur la période du programme à savoir 3 ans.

II. EFFETS DU REECHELONNEMENT

Le rééchelonnement a produit les effets ci-après:

1 - Effet sur les arriérés: Tous les arriérés du Club de Paris avant et après date butoir ont été effacés.

2.- Effet sur le service de la période de consolidation

2-1 Service Avant date butoir

Aucune échéance n'est payable en 2005, le service avant date butoir de la période de consolidation ayant été rééchelonné sur :

- ? 23 ans dont 6 ans de différé pour la partie non annulée (dette non APD).
- ? 40 ans dont 16 ans de différé, pour la dette APD.

2-2 Service post date butoir

Le service post date butoir reste payable en raison de son caractère non rééchelonnable.

2-3 Intérêts moratoires

Le rééchelonnement a généré des intérêts moratoires pendant la période du programme, payables comme suit :

- 10% payables à échéance,
- 90% consolidés et rééchelonnés sur 23 ans dont 6 ans de différé.

Le tableau ci-joint, présente le service 2005 du Club de Paris avant et après rééchelonnement./-

SERVICE PREVISIONNEL 2005 DU CLUB DE PARIS APRES REECHLONNEMENT

En millions de FCFA

Désignation	PREMIER TRIMESTRE				DEUXIEME TRIMESTRE				TROISIEME TRIMESTRE				QUATRIEME TRIMESTRE				TOTAL GENERAL
	Janvier	Février	Mars	TOTAL	Avril	Mai	Juin	TOTAL	Juillet	Août	Septembre	TOTAL	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	
PARIS AVANT REECH.2004																	
TOTAL PARIS AVANT DATE BUTOIR	9 812	8 044	3 896	20 922	1 881	0	40 569	42 450	9 753	7 861	3 592	20 381	1 971	0	39 956	41 927	125 680
Principal	687	7 142	0	7 635	0	0	30 905	30 905	783	7 142	0	7 724	48	0	30 966	31 014	77 278
Intérêts	9 125	902	3 896	13 287	1 881	0	9 664	11 545	8 970	719	3 592	12 657	1 923	0	8 990	10 913	48 402
TOTAL PARIS APRES DATE BUTOIR	313	0	2	315	6 301	302	3 997	10 600	126	58	68	252	6 060	470	983	7 513	18 680
Principal	250	0	0	250	5 015	278	3 822	9 115	123	39	44	206	4 843	388	675	5 906	15 477
Intérêts	63	0	2	65	1 286	24	175	1 485	3	19	24	46	1 217	82	308	1 607	3 203
TOTAL C.P. AVANT REECH.	10 125	8 044	3 898	21 237	8 182	302	44 566	53 050	9 879	7 919	3 660	20 633	8 031	470	40 939	49 440	144 360
Principal	937	7 142	0	7 885	5 015	278	34 727	40 020	906	7 181	44	7 930	4 891	388	31 641	36 920	92 755
Intérêts	9 188	902	3 898	13 352	3 167	24	9 839	13 030	8 973	738	3 616	12 703	3 140	82	9 298	12 520	51 605

Désignation	PREMIER TRIMESTRE				DEUXIEME TRIMESTRE				TROISIEME TRIMESTRE				QUATRIEME TRIMESTRE				TOTAL GENERAL
	Janvier	Février	Mars	TOTAL	Avril	Mai	Juin	TOTAL	Juillet	Août	Septembre	TOTAL	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	
PARIS APRES REECH.2004																	
POST COURANT	313	0	2	315	6 300	301	3 998	10 599	127	57	68	251	6 060	468	984	7 513	18 678
POST CONSOLIDE ET CT	9 834	9 834	9 834	29 501	9 743	9 743	9 743	29 229	9 672	9 672	9 672	29 017	9 592	9 592	9 592	28 775	116 522
INTERETS MORATOIRES	0	0	3 807	3 807	0	0	0	0	0	0	3 807	3 807	0	0	0	0	7 614
MINIMIS	0	195	0	195	0	0	55	0	0	0	0	0	0	0	55	55	305
TOTAL C.P. APRES REECH.	10 146	10 028	13 643	33 818	16 043	10 044	13 796	39 883	9 799	9 729	13 547	33 076	15 652	10 060	10 631	36 343	143 119

Désignation	PREMIER TRIMESTRE				DEUXIEME TRIMESTRE				TROISIEME TRIMESTRE				QUATRIEME TRIMESTRE				TOTAL GENERAL
	Janvier	Février	Mars	TOTAL	Avril	Mai	Juin	TOTAL	Juillet	Août	Septembre	TOTAL	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	
GAINS REALISES APRES REECH.2004	-21	-1 084	-9 745	-12 581	-7 861	-9 742	30 770	13 167	80	-1 810	-9 887	-12 443	-7 621	-9 590	30 304	13 097	1 241